Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2010) **Heft:** 1875

Artikel: Formation professionnelle en entreprise : le pari du gouvernement

neuchâtelois

Autor: Erard, Lucien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009841

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ces réseaux de soins mal aimés, mal connus

Jean-Daniel Delley • 25 juin 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/14413

Un sondage confirme que la révision de l'assurancemaladie se heurte à de fortes résistances

Le <u>Moniteur de la santé 2010</u> 11 révèle l'attitude ambiguë des assurés à l'égard des réseaux de soins, appelés aussi « soins intégrés » ou « managed care » (DP 1871 12).

Le Conseil national vient d'adopter une <u>révision de la loi sur</u> l'assurance-maladie 13 imposant aux caisses d'offrir à leurs assurés de tels modèles. Un modèle qui, selon l'étude de l'institut gfs 11, ne regroupe que 10% des assurés, tenterait 18 autres pourcents et qui séduit avant tout les jeunes entre 30 et 39 ans, alors que 58% des sondés ne s'y intéressent pas. Pourtant une large majorité (75%) reconnaît le rôle positif de la gestion intégrée des soins dans la réduction des coûts.

C'est dire la nécessité d'une politique d'information pour expliquer les avantages de ce modèle qui devrait garantir tout à la fois une qualité élevée des soins, une gestion plus efficace des traitements et donc un meilleur contrôle des coûts. Jusqu'à présent les caisses ne se sont pas distinguées par une promotion active de ce modèle.

C'est dire aussi l'importance des incitations financières pour motiver les assurés à rallier les réseaux de soins. Le Conseil national a fixé à 10% la part des coûts de traitement à la charge des assurés d'un réseau - dans les limites du plafond actuellement fixé à 700 francs - et à 20% la part à assumer par les patients optant pour le modèle classique du libre choix du médecin. Or, toujours selon le sondage gfs, 77% des assurés refusent ce traitement différencié, favorable aux patients d'un réseau. Une attitude assez logique, puisqu'une majorité d'entre eux n'envisage pas d'adhérer à un réseau.

Les personnes sondées manifestent une certaine fatalité face à l'évolution du coût des soins: pour 85% d'entre elles, les primes vont continuer d'augmenter. Mais 66% se déclarent opposées à ce que les assurances ne prennent plus en charge les médicaments visant à traiter les maladies bénignes. Les Helvètes reconnaissent bénéficier d'un système de santé de grande qualité, mais onéreux. Pourtant ils restent méfiants à l'égard de toute restriction dans le choix de leurs prestataires de soins et des prestations disponibles. Or chaque année, les coûts de la santé augmentent de deux milliards de francs, sans qu'on puisse pour autant constater une amélioration sensible de la santé publique.

Les soins intégrés pourraient freiner cette spirale insensée. Reste à convaincre que ce modèle n'impose pas de subir arbitrairement un thérapeute – les réseaux regroupent un grand nombre de soignants – et qu'en réunissant les compétences et les collaborations, il ne peut qu'améliorer la qualité des prestations.

Formation professionnelle en entreprise: le pari du gouvernement neuchâtelois

Lucien Erard • 1 juillet 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/14496

Une économie à court terme qui peut se révéler coûteuse pour l'avenir

Depuis longtemps Neuchâtel offre à toutes celles et ceux qui le souhaitent la possibilité de se former à la sortie de l'école obligatoire. Pour cela il propose notamment des formations professionnelles en école là où manquent des places d'apprentissage. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat 4 veut donner la priorité à l'apprentissage en entreprise.

Encourager les entreprises à créer 400 places d'apprentissage supplémentaires, encourager les élèves, leurs professeurs et les parents à choisir une formation duale, pourquoi pas. Mais le seul motif invoqué est le coût par apprenant de la filière professionnelle, 43% plus élevé à Neuchâtel qu'en moyenne suisse. Ce projet 5 prévoit surtout la réduction du nombre de classes et l'introduction d'un numerus clausus pour l'accès aux filières de formation générale: maturités académiques et spécialisées et surtout formation professionnelle en école, largement réorganisée, voire supprimée pour certaines filières. Le résultat d'une telle réforme? Une partie des élèves, ceux qui sont en plus grande difficulté, se retrouveront à 16 ans, sans plus aucune voie de formation.

Il manque surtout dans ce projet une analyse des atouts et des difficultés des formations duales. Neuchâtel, avec 58% des élèves terminant l'école obligatoire choisissant une formation professionnelle, est en dessous de la moyenne suisse. Mais vouloir faire passer le choix d'une formation professionnelle à 68% (et la part de la formation duale au sein de celle-ci de 57% à 80%), tient de l'exploit.

Il est clair que la formation en entreprise permet une meilleure adéquation avec les tâches à accomplir. L'OCDE, dans une étude comparative en cours ⁶, arrive à des conclusions positives pour la formation en emploi et en particulier pour le système suisse. Elle juge important cependant que

la formation reste la plus large possible et qu'elle donne surtout aux apprentis la capacité de poursuivre leur formation tout au long de leur existence. En effet, près de 50% des diplômés de la formation professionnelle initiale ont depuis changé de profession.

Le <u>livre blanc</u> ⁷ des Académies suisses des sciences

«L'éducation déterminera la compétitivité de la Suisse et son intégration dans l'environnement européen au cours des prochaines décennies. Il s'agira donc d'acquérir non seulement les connaissances requises pour les activités professionnelles, mais également une compréhension approfondie et des compétences permettant de maîtriser les défis du monde et de la société de demain.» (Extrait de l'avant-propos, voir aussi le communiqué de presse 8).

Plus fondamentalement, on peut se demander avec les experts de l'OCDE si la Suisse ne met pas trop l'accent sur la formation professionnelle aux dépens de la formation tertiaire (en hautes écoles). Les chiffres sont parlants: au sein de l'OCDE, au secondaire deux, l'enseignement général

représente 54% des personnes en formation (CH 36%) contre 44% (CH 64%) suivant une formation professionnelle. Pour la formation duale, ces chiffres sont de 15% pour l'OCDE mais de 58% pour la Suisse (Évaluation par l'OCDE 9 du système de formation professionnelle suisse, p.8). C'est également l'une des réflexions des Académies suisses des sciences dans leur livre blanc *Une éducation pour la Suisse du futur* (voir encadré).

Les experts de l'OCDE insistent aussi sur le manque d'évaluations scientifiques et sur la précarité d'un système dual qui dépend avant tout de la volonté des entreprises d'offrir suffisamment de places d'apprentissage. L'internationalisation des entreprises suisses, la charge que représente l'accueil d'apprentis pour nombre de PME, devraient amener à envisager des systèmes de formation alternative. Neuchâtel l'a compris depuis longtemps et c'est pourquoi il avait complété son système de formation en emploi par des formations en écoles là où l'on manquait de places d'apprentissage. C'était un investissement productif pour le canton, car les jeunes sans formation sont les chômeurs et les personnes à l'aide sociale de demain.

Aujourd'hui il fait machine arrière. Comment parviendra-t-il à tenir son engagement de ne laisser personne sur le carreau?